

LA PENSION DE VIEILLESSE ET LE SUPPLÉMENT DE
REVENU GARANTI

Question n° 27—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

1. Combien de personnes au Canada, par province, reçoivent une pension de vieillesse?
2. Des bénéficiaires d'une pension de vieillesse, combien au Canada, par province, reçoivent le supplément de revenu garanti?
3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada, par province, reçoivent le montant global?
4. Quel montant, au Canada et par province, les bénéficiaires d'une pension de vieillesse reçoivent-ils à titre de supplément de revenu garanti?
5. Les réponses aux questions qui précèdent tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et recevant une pension de vieillesse et, dans le cas de l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre pour chaque province?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Terre-Neuve, 32,692; Île-du-Prince-Édouard, 12,363; Nouvelle-Écosse, 72,932; Nouveau-Brunswick, 54,797; Québec 420,153; Ontario, 646,485; Manitoba, 96,937; Saskatchewan, 94,984; Alberta, 118,655; Colombie-Britannique, 205,190; Territoires du N.-O., 848; Yukon, 512.

2. Terre-Neuve, 27, 471; Île-du-Prince-Édouard, 9,502; Nouvelle-Écosse, 48,854; Nouveau-Brunswick, 37,001; Québec, 258,614; Ontario, 305,093; Manitoba, 57,321; Saskatchewan, 56,715; Alberta, 69,186; Colombie-Britannique, 107,255; Territoires du N.-O., 742; Yukon, 314.

3. Terre-Neuve, 6,470; Île-du-Prince-Édouard, 1,361; Nouvelle-Écosse, 8,975; Nouveau-Brunswick, 5,792; Québec, 33,237; Ontario, 24,097; Manitoba, 6,161; Saskatchewan, 6,372; Alberta, 7,981; Colombie-Britannique, 10,138; Territoires du N.-O., 173; Yukon, 48.

4. Terre-Neuve, \$49; Île-du-Prince-Édouard, \$46; Nouvelle-Écosse, \$47; Nouveau-Brunswick, \$45; Québec, \$47; Ontario, \$42; Manitoba, \$44; Saskatchewan, \$43; Alberta, \$45; Colombie-Britannique, \$43; Territoires du N.-O., \$55; Yukon, \$55; National, \$44.

N.B.—Les chiffres mentionnés ci-haut sont pour la période d'un mois.

5. Oui. En décembre 1971, le dernier mois pour lequel nous avons des statistiques, 44,841 personnes recevaient leur pension de vieillesse hors du Canada. Quelques-uns de ces pensionnés sont absents du Canada de façon temporaire, et d'autres de façon permanente. Certains peuvent recevoir le supplément de revenu garanti, lequel est payable pour les premiers six (6) mois d'absence suivant le départ du Canada. Nous n'avons pas de statistiques à ce sujet. Voici le nombre de personnes vivant à l'étranger et recevant une pension: Terre-Neuve, 321; Île-du-Prince-Édouard, 231; Nouvelle-Écosse, 1,178; Nouveau-Brunswick, 1,276; Québec, 9,908; Ontario, 17,425; Manitoba, 1,954; Saskatchewan, 1,706; Alberta, 2,206; Colombie-Britannique, 8,613; Territoires du N.-O., 5; Yukon, 18.

[Remarque de l'éditeur: voir réponse rectifiée page 1332.]

LA G.R.C.—LES PENSIONS

Question n° 32—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

1. Combien de membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, située dans chacune des limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à \$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois, e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 par mois et plus?
2. Combien de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, située dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?
3. Quel est le nombre de membres retraités de la GRC et quel est le nombre de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC qui résident actuellement dans chaque province?
4. A l'égard de combien d'orphelins de membres de la GRC paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Voici la réponse de mon ministère: 1. a), 19; b), 14; c), 10; d), 14; e) 14; f), 15; g), 19; h), 18; i), 23; j), 197; k), 352; l), 374; m), 343; n), 1201.

2. a), 3; b), 1; c), 2; d), 2; e), 8; f), 7; g), 10; h), 10; i), 8; j), 42; k), 37; l), 30; m) 8; n), 20.

3. Province	Personnes retraitées	Veuves
Terre-Neuve	45	2
Île-du-Prince-Édouard	19	—
Nouvelle-Écosse	211	9
Nouveau-Brunswick	87	3
Québec	191	5
Ontario	578	51
Manitoba	138	7
Saskatchewan	161	12
Alberta	359	16
Colombie-Britannique	737	77
Territoires du Nord-Ouest	27	1
A l'étranger	60	5

4. 68—Une pension moyenne de \$49.95 par mois.

LA G.R.C.—LA CAISSE DE RETRAITE

Question n° 33—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

1. Quelle somme globale y avait-il dans le compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada a) au 31 mars 1969, b) au 31 mars 1970, c) au 31 mars 1971?
2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?
3. Quel montant en intérêt a été porté à l'actif du compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada au cours des années financières closes a) le 31 mars 1969, b) le 31 mars 1970, c) le 31 mars 1971, \$1,525,344.69.
4. Quelle somme globale a-t-on puisée au compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada pour la verser au cours des années financières closes a) le 31 mars 1969, b) le 31 mars 1970, c) le 31 mars 1971?